



Avis des appels d'offres ouverts
N° : 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14 et 15/2017
Séances publiques

Code: AUKH/EQ.DAF.43
Version : 02
Date d'application : 02/03/2015
Page 1 sur 1

Il sera procédé en séance publique, dans le bureau du Directeur de l'Agence Urbaine de Khénifra, sis à Immeuble 3, Boulevard Zerktoni hay Najah, BP 156 Khénifra, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres ouverts sur offres de prix conformément aux articles 16 et 17 du règlement des marchés Publics de l'Agence Urbaine de Khénifra détaillés comme suit :

N° A.O	Objet	Date et Heure d'ouverture des plis	Montant provisoire	Marchés réservés aux PME
02/2017	l'établissement du plan de développement du centre rural de Tikajouine – C.T de Sidi Yahya Ou Youssef, Province de Midelt	21/11/2017 A partir de 10h 30	Dix Mille DHS (10.000,00 Dhs)	Réservés aux PME
03/2017	l'établissement du plan d'aménagement communal de la commune territoriale de moha ou Hammou Zayani province de Khénifra -	21/11/2017 A partir de 11h 00	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Réservés aux PME
04/2017	l'établissement du plan de développement du centre rural de Boulaajoul – C.T de Zaida, province de Midelt -	21/11/2017 A partir de 11 h 30	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Réservés aux PME
05/2017	L'élaboration de l'étude du projet urbain du centre d'Aguelmous Province de Khénifra -	21/11/2017 A partir de 12 h 00	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Réservés aux PME
06/2017	L'élaboration de l'étude du projet urbain du centre de Boumia Province de Midelt	21/11/2017 A partir de 12 h 30	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Réservés aux PME
07/2017	L'élaboration de l'étude de reconversion touristique du site minier Ahouli Province de Midelt	22/11/2017 A partir de 10 h 00	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Non
08/2017	l'établissement du Plan de déplacement et de circulation de la ville de Khénifra	22/11/2017 A partir de 10h 30	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Non
09/2017	L'élaboration de l'étude de la charte architecturale des territoires ruraux de la province de Khénifra	22/11/2017 A partir de 11 h 00	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Non
10/2017	L'élaboration de l'étude de la mise a niveau du centre rural de Zaida province de Midelt	22/11/2017 A partir de 11h 30	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Non
11/2017	L'élaboration de l'étude de la mise a niveau des centres ruraux De Ououmana, de Lehri et d'El Borj province de Khénifra -	22/11/2017 A partir de 12 h 00	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Non
12/2017	La mise en place d'un système d'informations géographiques au sein de l'agence urbaine de Khénifra	23/11/2017 A partir de 10 h 00	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Non
13/2017	Tenue de la comptabilité générale et assistance technique a l'agence urbaine de Khénifra –exercices 2018, 2019 & 2020	23/11/2017 A partir de 10 h 30	Quatre Mille DHS (4 000,00 Dhs)	Non
14/2017	L'exécution d'une prise de vue aérienne en couleur avec stereopreparation, l'établissement des orthophotos et des plans côtés restitués par procede photogrammetriques dans les centres Tighassaline, Ououmana, Sidi Mohamed Ombarek, Had Bouhssoussen, Elkhab, Landa, Ksar Laaziza et Serrou -province de Khénifra-	23/11/2017 A partir de 11h 00	Dix Mille DHS (10 000,00 Dhs)	Non
15/2017	Formation et accompagnement pour la migration du systeme de management qualité de l'agence urbaine de Khénifra vers la norme iso 9001 version 2015	23/11/2017 A partir de 11h30	Cinq Mille DHS (5 000,00 Dhs)	Non

Le dossier afférent à chaque appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de l'Agence Urbaine de Khénifra sis à Immeuble 3, Boulevard Zerktoni hay Najah, BP 156 Khénifra, ou téléchargé du site web de l'Agence Urbaine de Khénifra www.aukh.ma ou à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.



Agence Urbaine de Khénifra

Bd ZERKTOUNI, Imm. N° 3, LOT NAJAH KHENIFRA, B.P 156
Tél. : 05-35-58-89-73 Fax : 05-35-38-57-39 Email : aukhenifra@gmail.com
Site web www.aukh.ma



- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **02/2017** est de : **Deux Cent Mille (200 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **03/2017** est de : **Deux Cent Mille (200 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **04/2017** est de : **Deux Cent Mille (200 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **05/2017** est de : **Deux Cent Cinquante Mille (250 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **06/2017** est de : **Deux Cent Mille (200 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **07/2017** est de : **Trois Cent Cinquante Mille (350 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **08/2017** est de : **Sept Cent Mille (700 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **09/2017** est de : **Trois Cent Vingt Mille (320 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **10/2017** est de : **Deux Cent Vingt Mille (220 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **11/2017** est de : **Trois Cent Cinquante Mille (350 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **12/2017** est de : **Cinq Cent Quatre Vingt Mille (580 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **13/2017** est de : **Cinquante Mille (50 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **14/2017** est de : **Trois Cent Cinquante Mille (350 000,00) Dirhams, (T.T.C) ;**
- * Le montant de l'estimation pour A.O.O N° : **15/2017** est de : **Cent Cinquante Mille (150 000,00) Dirhams, (T.T.C) .**

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement propre relatif aux conditions et formes de passation des marchés publics de l'Agence Urbaine de Khénifra, ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer leurs plis contre récépissé auprès du Bureau d'ordre de l'Agence Urbaine de Khénifra;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la même adresse ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents sont tenus de présenter respectivement toutes les pièces justificatives conformément aux règlements de consultations pour ces appels d'offres.

